

**SAISON 2024/2025**

Afin de **favoriser l'accès à la pratique sportive ou culturelle** de vos enfants, la ville de Fonsorbes et son Centre Communal d'Action Sociale proposent, sous conditions, un **dispositif d'aide financière** pour l'adhésion à une association ou des frais de stage.

Aide allouée sous forme de **Coupons Activités « FON'SPORT CULTURE »** dans les conditions suivantes :

<b>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ enfants fonsorbais <b>âgés de 3 à 14 ans</b> (date d'anniversaire dans l'année civile de la demande)</li> <li>▪ familles dont le <b>Quotient Familial de la CAF est inférieur ou égal à 800 €</b> du mois qui précède la demande</li> <li>▪ sur présentation d'un <b>dossier de demande de coupon activité « FON'SPORT CULTURE » JEUNES</b> 1 formulaire par enfant dûment complété des pièces justificatives sollicitées</li> </ul>
<b>Types d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ activités <b>sportives</b> ou <b>culturelles</b>, pratiquées <b>uniquement dans une association Fonsorbaïse subventionnée</b> par la Mairie</li> <li>▪ ne sont concernés par cette aide que les <b>adhésions</b> aux dites associations, ou les <b>frais de stage</b> <i>☞ Il ne sera pas tenu compte d'activités pratiquées au sein d'associations extérieures à la commune, ou associations d'entreprises</i></li> </ul>
<b>Montant de l'aide</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>jusqu'à 80 % du montant</b> de l'adhésion ou de frais de stage, selon le Quotient Familial de chaque famille, et après déduction des autres aides (aides de l'Etat, de l'employeur, etc ...)</li> <li>▪ <b>une seule aide</b> sport ou culture par enfant et <b>par année scolaire</b></li> </ul>

Si vous êtes éligible à ce dispositif,

<b>CALENDRIER</b>	
<b>à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>	<b>Demande de coupon activité « FON'SPORT CULTURE » JEUNES</b> ☞ Retrait du formulaire en <b>Mairie</b> ou au <b>CCAS de Fonsorbes</b> <b>ou</b> ☞ <b>saisie en ligne</b> , sur le <b>site internet de la Mairie</b> <a href="http://www.fonsorbes.fr">www.fonsorbes.fr</a>
<b>au plus tard le 27 juin 2025 délai de rigueur</b>	<b>Dépôt du formulaire</b> ☞ <b>uniquement</b> au <b>CCAS de Fonsorbes</b> (8 rue Luigi Amadio – près du club de tennis) <b>Etude des demandes</b> par la Commission Permanente du CCAS, puis décision de la Commission adressée par courrier à chaque famille, pour retrait puis remise des coupons aux associations comme titre de paiement (en complément du montant restant à la charge des familles)

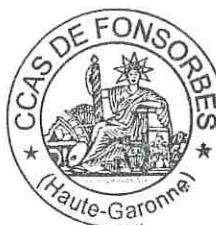
**Le CCAS de Fonsorbes se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.34.47.59.62**

Fonsorbes, le 18 Juin 2024

La Vice Présidente du CCAS,



Christine LACOSTE



Madame la Maire,  
Présidente du CCAS,



Françoise SIMÉON